



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2024-02015

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-01-29-00003 - Subdélégation de signature SGCD BOP 354 (2 pages)	Page 3
37-2024-01-29-00002 - Subdélégation de signature SGCD (4 pages)	Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-01-29-00003

Subdélégation de signature SGCD BOP 354

## Secrétariat général commun départemental

### Subdélégation de signature pour l'utilisation de carte achat sur le BOP 354

La Directrice du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 et le 2ème alinéa du I de l'article 45 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

**Vu** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 donnant délégation à Mme Paquita BANNIER-GAUTHIER, Directrice du secrétariat général commun départemental (SGCD) pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour le ministère de l'intérieur et des Outre-mer ;

#### DECIDE

**Article 1 :** Délégation permanente est accordée aux agents titulaires des cartes d'achat du secrétariat général commun et des structures de procéder à des dépenses sur le BOP 354 par l'utilisation de la carte achat dans la limite des plafonds qui leur ont été notifiés et des dépenses éligibles à ce moyen de paiement.

**Article 2 :** Liste des agents titulaires d'une carte d'achat sur le périmètre du BOP 354

#### du SGC :

- Mme Paquita BANNIER-GAUTHIER, directrice du secrétariat général commun départemental,
- M. Frédéric CHALONS, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication,
- Mme Sophie GOURLAIN, cheffe du bureau immobilier et logistique,
- M. Franck PINEAU, adjoint à la cheffe du bureau immobilier et logistique,
- M. Antoine MENARD, chef de la section logistique,
- Mme Gina DIEN, reprographe ;

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

**de la DDT :**

- Mme Aurélie LOSSIGNOL, responsable du pôle secrétariat,

**de la DDPP :**

- Mme Carine BAR, directrice de la DDPP,

- Mme Rosemary GONSARD, assistante de direction,

**de la DDETS :**

- M. Bruno PEPIN, directeur adjoint

- Mme Anne PAPUCHON, assistante de direction

**de la préfecture :**

- M. Patrice LATRON, préfet d'Indre-et-Loire,

- M. Guillaume SAINT-CRICQ, secrétaire général adjoint, secrétaire général par intérim,

- Mme Anaïs AIT MANSOUR, directrice de cabinet,

- M. André JOACHIM sous-préfet de Loches,

- M. Laurent VIGNAUD, sous-préfet de Chinon,

- Mme Marjorie SAUTAREL, directrice de la citoyenneté et de la légalité,

- M. Nicolas BERGER-HALTEAU, chef du service interministériel de défense et de protection civile,

- Mme Marine SOUIL, cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle,

- Mme Fernande COUSIN, adjointe au chef de bureau de la sécurité routière,

- Mme Henriette BOUCARD, employée à la résidence du sous-préfet de Chinon,

- Mme Annick CUVELIER, employée à la résidence de la directrice de cabinet,

- Mme Sophie JOUSSEAUME, gestionnaire à la sous-préfecture de Loches,

- Mme Houria MECHICHE, employée à la résidence du secrétaire général,

- M. Sylvain RAVEAU, agent logistique et conducteur à la sous-préfecture de Chinon,

- Mme Corinne ROMAC, employée à la résidence du préfet,

- M. Olivier ZONCA, cuisinier du préfet.

Fait à Tours, le 29 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,

La directrice du secrétariat général commun départemental

signé

Paquita BANNIER-GAUTHIER

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-01-29-00002

Subdélégation de signature SGCD

## ARRÊTÉ

### **Subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés et accords-cadres de l'Etat**

La Directrice du secrétariat général commun d'Indre-et-Loire

**Vu** le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment les articles 20 et 21, le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 et le 2ème alinéa du I de l'article 45 ;

**Vu** la circulaire n° 2005-20 du 2 mars 2005 relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

**Vu** la circulaire du 25 août 2006 relative aux délégations de compétences pour la signature des marchés publics de l'État ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 10, 73 et 75 ;

**Vu** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2023 donnant délégation à Mme Paquita BANNIER-GAUTHIER, Directrice du secrétariat général commun départemental (SGCD) pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et pour l'exercice des attributions du pouvoir adjudicateur pour le ministère de l'intérieur et des Outre-mer ;

**Vu** l'organigramme approuvé du service ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est consentie à Mme Marine HERLEM, Directrice Adjointe du SGC, et à Mme Aurore LEGENDRE, cheffe du pôle Finances, Immobilier et Logistique pour signer les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral sus visé du 2 octobre 2023 par lequel le Préfet accorde délégation de signature à Mme Paquita BANNIER-GAUTHIER pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses du budget de l'État et pour tous les actes dévolus à l'autorité compétente

15 rue Bernard Palissy  
37925 Tours Cedex 9  
Tél. : 02 47 64 37 37  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)

pour passer les marchés publics et accords-cadres de l'Etat pour le ministère de l'intérieur en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.

**Article 2 :** Subdélégation permanente est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer les engagements juridiques, devis, contrats et autres actes entrant dans leur domaine de compétence :

Nom	Fonction	BOP	Montant maximum pour la signature des EJ, devis, contrats et autres actes
Marine HERLEM	Adjointe à la Directrice du secrétariat général commun départemental	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	40 000 euros TTC
Aurore LEGENDRE	Cheffe du pôle Finance Immobilier et Logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	20 000 euros TTC
Sophie GOURLAIN	Cheffe du bureau immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363	5 000 euros TTC
Franck PINEAU	Adjoint à la Cheffe du bureau Immobilier et logistique	354, 723, 348, 349, 362, 363	5 000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau
Benoît JACQ	Adjoint à la cheffe du bureau du budget et des finances	354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	5 000 euros TTC en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de bureau
Antoine MENARD	Chef de la section logistique	354	Devis d'un montant maximum de 1 500 euros TTC
Frédéric CHALONS	Chef du SIDSIC	354, 723, 348, 349, 362 et 363	3 000 euros TTC
Emmanuelle PION	Cheffe du pôle ressources humaines	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3 000 euros TTC
Thomas NOBLE	Adjoint à la cheffe du bureau relations sociales et développement professionnel	354, 217, 215, 148, 176, 216, 124 et 155	3 000 euros TTC

**Article 3 :** Pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté et dans le cadre des contrats de service entre le SGCD et les plateformes Chorus, délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, sous l'autorité de la direction du SGCD pour procéder dans l'application Chorus, sur les BOP mentionnés à l'article 2 quel que soit le montant, à l'ensemble des opérations de programmation, de réservation et de priorisation des crédits, et dans l'application CHORUS-DT à toutes les opérations aux fins de gérer et valider les ordres de missions et les états de frais :

- Aurore LEGENDRE
- Benoît JACQ
- Eric ASSELIN
- Sahad DJAMAA



- Virginie JOUANNET
- Françoise LAUFFER
- Aline FALGAYRAC

**Article 4 :** Il est confié aux agents dont les noms figurent dans la liste annexée au présent document, sous l'autorité de leur chef respectif, le soin d'accomplir dans Chorus Formulaires, les actes suivants : la validation des demandes de création d'engagement juridique, les demandes d'achat, les demandes de subventions, les créations de tiers, les constatations et les certifications du service fait, la signature des ordres de payer au comptable assignataire pour les dépenses qui ne transitent pas par les plateformes chorus (demandes de paiement auprès du comptable), demandes de paiement auprès des plateformes chorus et les demandes de paiement auprès des plateformes chorus.

**Article 5 :** M. Sahad DJAMAA est nommé référent chorus départemental.

**Article 6 :** Délégation est par ailleurs donnée pour la validation des ordres de mission et des états de frais dans Chorus DT en tant que Valideur Hiérarchique (VH1) à :

- Marine HERLEM
- Frédéric CHALONS
- Christophe LUCON
- Murielle MAZIN
- Amandine DECARSIN
- Sophie-Lise LACAILLE
- Aurore LEGENDRE
- Benoît JACQ
- Sophie GOURLAIN
- Franck PINEAU
- Emmanuelle PION
- Sophie DROUET
- Elodie GRILLE
- Thomas NOBLE

**Article 7 :** En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux chefs de pôle et aux chefs de bureau s'applique ipso facto à l'intérimaire désigné par décision de la directrice du SGCD.

**Article 8 :** La présente décision prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs. Elle abroge toutes les dispositions antérieures.

Le 29 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice du secrétariat général  
commun départemental  
*signé*  
Paquita BANNIER-GAUTHIER

**Annexe : liste des agents autorisés à exercer et à accomplir, dans l'application ministérielle CHORUS FORMULAIRE, les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire (article 3)**

ASSELIN	ERIC	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
BAILLOU	MARION	PRESCRIPTEUR 354
DJAMAA	SAHAD	COORDINATEUR
GRANDON	CARINE	PRESCRIPTEUR 354 et 216
HAENSEL	ISABELLE	PRESCRIPTEUR 354 et 216
JACQ	BENOIT	ADMINISTRATEUR VALIDEUR
JOUANNET	VIRGINIE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
LAUFFER	FRANCOISE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
LEGENDRE	AURORE	ADMINISTRATEUR VALIDEUR
FALGAYRAC	ALINE	PRESCRIPTEUR 354, 723, 348, 349, 362, 363, 217, 215, 148, 176, 216, 124, 155
MERAND	CHRISTELE	PRESCRIPTEUR 354
MUGNIER	VALERIE	PRESCRIPTEUR 354 ,215, 217
NISSE	CHRISTELE	PRESCRIPTEUR 354
NOBLE	THOMAS	PRESCRIPTEUR 354 et 216